

SEPTEMBRE
2024



NOVEMBRE
2024



JANVIER
2025



AVRIL
2025



AOÛT
2025



AVRIL
2026

Je rentre à la faculté.

Je me renseigne sur le marché allemand pour étudier les opportunités complémentaires à ma recherche de stage en France.

J'ai des opportunités, je postule et je vérifie si je dois effectuer des démarches en amont en fonction de ma situation.

J'effectue mon stage.

Je pose des jours de congé.

Je déclare mes revenus en France et les éventuels comptes bancaires ouverts à l'étranger.

> **Stage Obligatoire** : ces stages ne sont pas soumis à la loi sur le salaire minimum (Mindestlohn). La rémunération est facultative, mais les entreprises versent souvent une gratification. Les montants observés varient généralement entre 350 € et 1 400 € par mois, en fonction des missions et de la taille de l'entreprise.

> **Stage Volontaire** : en principe, les stages volontaires doivent être rémunérés au moins au niveau du salaire minimum allemand. Le salaire minimum s'élève à 12,82 € de l'heure en 2025. Cependant, cette obligation s'applique sous certaines conditions : le stagiaire doit être âgé d'au moins 18 ans et le stage doit durer plus de trois mois. Si le stage volontaire est d'une durée inférieure à trois mois, le versement d'une gratification n'est pas obligatoire. En pratique, les rémunérations pour les stages volontaires peuvent atteindre entre 1 000 € et 3 000 € par mois pour une semaine de 40 heures.

RUPTURE DE LA CONVENTION DE STAGE

Les modalités de rupture d'une convention de stage diffèrent également selon le type de stage, reflétant les niveaux de protection offerts par le droit du travail allemand.

> **Stage Obligatoire** : la rupture du contrat n'est pas spécifiquement légiférée dans le cadre d'un stage obligatoire. Il n'existe pas de protection contre le licenciement pour ce type de stage. Les conditions de rupture peuvent toutefois être définies dans la convention de stage elle-même. Une rupture de contrat après une éventuelle période d'essai ne donne généralement pas lieu au versement de dommages et intérêts.

> **Stage Volontaire** : pour les stages volontaires, une période d'essai, dont la durée doit être proportionnelle à la durée totale du stage, doit normalement être définie. Pendant cette période, l'employeur et le stagiaire sont libres de rompre le contrat sans préavis. Après la période d'essai, l'employeur ne peut rompre le contrat que pour une « cause importante » (wichtiger Grund). Une « cause importante » est définie comme une situation où l'employeur ne peut plus raisonnablement continuer à collaborer avec l'employé, même pour une journée supplémentaire. En cas de démission du stagiaire, celui-ci est généralement tenu de respecter un préavis de quatre semaines.



SÉCURITÉ SOCIALE

La couverture sociale est un aspect fondamental de tout séjour à l'étranger. Les règles en Allemagne dépendent de la nationalité du stagiaire et du type de stage. Les étudiants français ou ressortissants de l'Union Européenne effectuant un stage en Allemagne peuvent utiliser leur Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). La CEAM permet la prise en charge des soins médicalement nécessaires survenus pendant le séjour, dans les mêmes conditions que les assurés allemands. Elle est valable deux ans maximum et doit être demandée auprès de la CPAM ou de la MSA.

COTISATIONS SOCIALES

Le montant de la gratification perçue ainsi que la durée du stage constituent les éléments à prendre en compte pour déterminer les règles de sécurité sociale.

> **Si la gratification est inférieure ou égale à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale français** (soit 4,35 € par heure en 2025), la gratification n'est pas soumise à cotisation sociale. Le stagiaire bénéficie alors de la législation sur les accidents du travail au titre du régime étudiant.

> **Gratification inférieure ou égale à 556 € par mois (Minijob, au 1^{er} janvier 2025)** : Si la gratification du stagiaire correspond à un « Minijob », elle est exonérée des cotisations sociales salariales, à l'exception de l'assurance retraite. Dans ce cas, les cotisations sont principalement prises en charge par l'employeur.

> **Gratification entre 556 € et 2 000 € bruts mensuels (Gleitzonejobs / Midijobs)** : pour les gratifications se situant dans cette fourchette, une réglementation spécifique s'applique, permettant des cotisations sociales réduites. Le montant des cotisations augmente progressivement avec le revenu du stagiaire.

> **Gratification supérieure à 2 000 € bruts mensuels** : au-delà de ce seuil, la gratification est soumise aux cotisations sociales au même titre que celles des autres salariés en Allemagne, couvrant l'assurance maladie, l'assurance retraite, l'assurance chômage, etc.

En ce qui concerne l'assurance accident du travail, les règles diffèrent selon le type de stage. Pour un stage obligatoire supérieure à 15% du PASS, le stagiaire ne bénéficie pas de la protection sociale du régime français en matière d'accidents du travail. C'est l'entreprise d'accueil qui est tenue de couvrir les assurances accidents du travail et responsabilité civile de l'étudiant, comme s'il s'agissait d'un salarié. Pour un stage volontaire, le stagiaire bénéficie directement de l'assurance accident du travail de l'entreprise, et c'est l'employeur qui est chargé de son affiliation.



FISCALITÉ

Les étudiants et stagiaires, embauchés moins de 183 jours au cours d'une même année civile (soit 6 mois) dans une entreprise d'un pays partenaire (dont l'Allemagne) autre que celui de leur lieu de résidence, sont soumis à la réglementation suivante : pour tout stage effectué par un étudiant, les revenus sont uniquement imposables dans le pays où l'étudiant est domicilié.

Afin d'éviter tout prélèvement d'impôt à la source en Allemagne, le stagiaire peut contacter le Finanzamt local pour demander une attestation d'exonération d'impôt, en faisant référence à l'article 17 de la convention fiscale franco-allemande.

L'étudiant français sera donc soumis à la fiscalité des stages en France. Il devra donc déclarer en France les revenus perçus au titre de son stage, conformément à la législation fiscale française. Le stagiaire pourra également bénéficier des dispositifs d'exonérations fiscales prévus par le droit français : les gratifications versées aux stagiaires peuvent en effet être exonérées dans la limite du montant annuel du SMIC français soit 21.621,60€ bruts au 1^{er} mai 2025). Au-delà de cette limite, les indemnités doivent être déclarées et sont imposables.

Par ailleurs, s'il ouvre ou utilise un compte bancaire en Allemagne (ou dans tout autre pays étranger), il doit impérativement déclarer ce compte à l'administration fiscale française lors de sa déclaration de revenus, même si aucune somme n'y a transité ou si le compte est inactif. Cette obligation concerne tous les résidents fiscaux français, sous peine d'une amende de 1 500€ par compte non déclaré.



EURES est un réseau européen créé en 1993 par la Commission européenne avec l'objectif de favoriser la libre circulation et la mobilité dans l'Espace économique européen.
<https://ec.europa.eu/eures>



Conduite du projet et rédaction
CRD EURES / FRONTALIERS Grand Est
11, Rue Claude Chappe
57070 Metz Technopôle
Tél. : +33 (0)3 87 20 40 91
contact@frontaliers-grandest.eu
<https://frontaliers-grandest.eu>



Dépôt légal
ISBN : 978-2-38432-054-7
EAN : 9782384320547
Septembre 2025

Avec le soutien financier de la Région Grand Est et de la Commission européenne



Cofinancé par
l'Union européenne



STAGE EN ALLEMAGNE



Les activités EURES bénéficient du soutien financier de la Commission européenne.

Cette fiche est cofinancée par l'Union européenne et la Région Grand Est. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux de l'auteur ou des auteurs uniquement et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de la Région Grand Est. Ni l'Union européenne, ni la Région Grand Est ne peuvent en être tenues pour responsables.



Cofinancé par
l'Union européenne



Pour tout approfondissement ou toute question particulière, n'hésitez pas à contacter notre service juridique à l'adresse : juridique@frontaliers-grandest.eu.

Toutes les informations contenues dans cette fiche ont uniquement une portée générale et ne visent pas la situation particulière d'une personne physique.

Elles ont une valeur informative et ne peuvent donc être considérées comme des documents faisant juridiquement foi.

Elles ne créent dès lors aucun droit ou obligation autre que ceux qui découlent des textes juridiques nationaux légalement adoptés et publiés ; seuls ces derniers font foi.

Les informations communiquées n'engagent pas la responsabilité du CRD EURES/Frontaliers Grand Est et de ses financeurs.

Bien que notre objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, nous ne pouvons en garantir le résultat, les sujets traités faisant l'objet de modifications légales et réglementaires fréquentes.

Toute reproduction / impression intégrale ou partielle de ce document sans l'autorisation de Frontaliers Grand Est est strictement interdite.



RECHERCHE DE STAGE

La recherche d'un stage en Allemagne, surtout depuis la France, nécessite une bonne préparation.

QUAND COMMENCER ?

Il est conseillé de débiter les recherches **au moins 6 à 9 mois avant la date souhaitée de début du stage**. Le marché allemand est souvent très compétitif, et les entreprises planifient leurs stages bien à l'avance, surtout pour les postes très demandés ou les stages à l'international.

OÙ CHERCHER UN STAGE ?

Plateformes spécialisées et généralistes

- > **EURES (portail européen de la mobilité professionnelle)** : une ressource incontournable pour la mobilité en Europe : <https://ec.europa.eu/eures>
- > **StepStone.de** : une des plus grandes plateformes d'emploi en Allemagne.
- > **Monster.de**
- > **Indeed.de** : très utilisé pour tout type d'offres, y compris les stages.
- > **Jobmensa.de** : spécifiquement pour les étudiants et jeunes diplômés.
- > **Praktikum.info** : un portail entièrement dédié aux stages.
- > **LinkedIn** : Indispensable pour le réseautage et la recherche d'offres.
- > **XING** : réseau professionnel similaire à LinkedIn mais plus axé sur le marché germanophone.

Réseaux Académiques

- > **Services de stages ou bureaux des relations internationales de votre établissement** : ils ont souvent des partenariats ou des contacts privilégiés avec des entreprises et institutions en Allemagne.
- > **Candidature spontanée** : il est tout à fait possible d'envoyer des **candidatures spontanées** aux entreprises dans le secteur recherché même si elles n'ont pas d'offres publiées.
- > **Forums** : il est recommandé de participer à des **salons étudiants, forums emploi et événements transfrontaliers** (comme ceux organisés dans la Grande Région ou le Rhin Supérieur en fonction de la résidence). Les informations sont disponibles sur le site EURES (cf ci-dessus).

PRÉPARER SA CANDIDATURE

La qualité de la candidature est primordiale pour un stage en Allemagne.

- > **Un CV clair et détaillé** : le CV allemand („Lebenslauf“) est généralement sobre et met l'accent sur la clarté et la chronologie inversée. Il faut l'adapter aux standards allemands : une photo professionnelle est souvent appréciée (bien que non obligatoire). Les diplômes et expériences sont valorisés. Les compétences linguistiques doivent figurer clairement.
- > **Une lettre de motivation personnalisée** : elle doit être adressée à la bonne personne si possible et être pertinente par rapport au poste et à l'entreprise, et montrer la motivation pour travailler en Allemagne et dans l'entreprise concernée.
- > Traduction des documents : le CV et la lettre de motivation doivent impérativement être en allemand (sauf si l'offre spécifie une autre langue, comme l'anglais). Il est souvent recommandé de traduire (ou au moins d'adapter) les diplômes et relevés de notes.

TABLEAU COMPARATIF DES SYSTÈMES SCOLAIRES FRANÇAIS ET ALLEMAND

Système français	Âge Moyen	Système allemand (Exemple Général)
6 ^e	11-12 ans	5. Klasse (Gymnasium, Realschule, etc.)
5 ^e	12-13 ans	6. Klasse
4 ^e	13-14 ans	7. Klasse
3 ^e	14-15 ans	8. Klasse
2 ^{nde}	15-16 ans	9. Klasse
1 ^{re}	16-17 ans	10. Klasse
Terminale	17-18 ans	Abitur (fin du Gymnasium)
BTS / BUT - Bac+2/3	18-20 ans	Berufsakademie (Duale Hochschule), Fachhochschule (HAW), Ausbildung mit Fachabitur
Licence (L1-L3) - Bac+3	18-21 ans	Bachelor (Universität, Fachhochschule)
Master 1 & 2 - Bac+4/5	21-23 ans	Master (Universität, Fachhochschule)



À ne pas oublier

- > **Suivi des candidatures** : il est important de sauvegarder toutes les candidatures envoyées, noter les contacts, les dates de relance et les retours reçus.
- > **Documents de voyage et assurances**
La carte d'identité doit être en cours de validité, la CEAM doit être demandée avant de partir à l'étranger. Il faudra s'inscrire à la mairie.
- > **Connaissances linguistiques** : même si certaines entreprises peuvent accepter l'anglais, une bonne maîtrise de l'allemand (niveau B2 minimum) est un atout majeur et souvent indispensable, surtout pour les interactions quotidiennes et l'intégration.



DÉMARCHES PRÉALABLES

La planification d'un stage en Allemagne implique plusieurs étapes administratives, dont la complexité varie en fonction de la nationalité du stagiaire.

POUR LES RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)

Les citoyens des pays membres de l'Union européenne bénéficient d'une procédure d'entrée et de séjour simplifiée en Allemagne. Ils sont exemptés de démarches spécifiques pour obtenir un visa ou une autorisation de travail. La principale exigence administrative est la conclusion d'un contrat ou d'une convention de stage. Il est impératif que le stagiaire soit muni d'une pièce d'identité en cours de validité pour toute la durée de son séjour.

POUR LES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS (HORS UE)

Les étudiants non-européens doivent suivre une procédure plus structurée pour effectuer un stage en Allemagne. Une demande de visa est obligatoire avant le départ, à effectuer auprès de l'ambassade ou du consulat d'Allemagne situé dans le pays de résidence du candidat. Il s'agit

généralement d'un visa étudiant, dont la validité initiale est souvent de trois mois, mais qui peut être prolongée.

Ce visa permet l'entrée sur le territoire allemand, mais il doit ensuite être converti en un titre de séjour (permis de séjour) auprès de l'Office de l'Immigration (Ausländerbehörde) compétent, dans les trois mois suivant l'arrivée en Allemagne.

Les conditions d'éligibilité pour ce visa sont strictes : seuls les étudiants étrangers ayant validé au moins quatre semestres d'études dans leur établissement d'origine sont autorisés à effectuer un stage en Allemagne.

De plus, le stage doit impérativement être obligatoire dans le cadre de leur cursus académique ou avoir un lien direct et avéré avec leurs études. Les candidats doivent donc s'assurer que leur université peut fournir les attestations nécessaires prouvant la pertinence académique de leur stage.

Déclaration de présence en Allemagne (Anmeldebescheinigung)

Si le ressortissant de pays tiers dispose déjà d'un titre de séjour dans un autre État membre dans lequel il réside et qu'il désire effectuer un stage au Luxembourg pendant la durée de validité de son titre de séjour sans séjourner sur le territoire, il n'a pas besoin d'une autorisation spécifique.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE STAGES EN ALLEMAGNE

Le cadre juridique des stages en Allemagne distingue plusieurs types de stage : le stage obligatoire pour les universitaires (Pflichtpraktikum ou Zwischenpraktikum) et le stage volontaire (Freiwilliges Praktikum).

Le stage obligatoire (Pflichtpraktikum / Zwischenpraktikum)

Le stage obligatoire est une composante intégrale d'un cursus scolaire, académique ou d'une formation professionnelle, et est imposé au stagiaire par son établissement d'enseignement. Son objectif principal est la formation et l'acquisition de compétences pratiques en lien direct avec les études.

Concernant son statut légal, les stages obligatoires ne sont généralement pas soumis au droit du travail allemand. Les étudiants stagiaires conservent leur statut d'étudiant et restent, en termes de droits et devoirs, rattachés à leur établissement d'origine.

La convention de stage est un document tripartite, signé par le stagiaire, l'établissement de formation et l'entreprise, permet de définir précisément les conditions du stage, offrant ainsi un cadre clair pour toutes les parties. Dans certains cas, il suffit que les étudiants fournissent à leur université une copie du contrat de stage ou une confirmation écrite de l'entreprise.

Le Stage volontaire (Freiwilliges Praktikum)

Le stage volontaire est une initiative du candidat, souvent réalisée pendant les périodes de vacances universitaires ou en parallèle des études, dans le but d'acquérir une expérience professionnelle supplémentaire. Comme le stage obligatoire, il doit avoir un objectif de formation.

Contrairement au stage obligatoire, le stagiaire volontaire est soumis à la loi sur la formation professionnelle (Berufsbildungsgesetz) et, par conséquent, à certains aspects du droit du travail allemand.



DROIT DU STAGIAIRE

Les droits du stagiaire en Allemagne sont encadrés par des règles spécifiques qui varient selon le type de stage et les accords conclus.

LA CONVENTION DE STAGE (PRAKTIKUMSVERTRAG)

En Allemagne, il n'existe généralement pas d'obligation légale d'établir une convention de stage, que ce soit pour les stages obligatoires ou volontaires. Néanmoins, il est fortement recommandé de rédiger une convention pour définir précisément les conditions du stage. Sans un accord écrit, des aspects cruciaux tels que la rémunération, les horaires de travail ou les conditions de rupture pourraient rester ambigus, exposant le stagiaire à des incertitudes. Une convention de stage bien rédigée doit inclure plusieurs mentions importantes : les activités confiées au stagiaire, les dates de début et de fin du stage, la durée hebdomadaire maximale de présence, les modalités d'autorisation d'absence, l'indemnisation éventuelle, la désignation d'un tuteur, les avantages dont le stagiaire peut bénéficier, le régime de protection sociale applicable, et les modalités de résiliation de la convention.

DURÉE DU STAGE

La durée des stages en Allemagne est flexible et dépend de leur nature. Pour les stages obligatoires (Pflichtpraktikum), la loi ne prévoit pas de durée maximale, celle-ci étant dictée par le programme d'études, généralement entre trois et six mois. Pour les stages volontaires (Freiwilliges Praktikum), la durée est négociable avec l'employeur, s'étendant couramment de deux à trois mois, sans pouvoir en principe excéder douze mois.

TEMPS DE TRAVAIL

La législation allemande protège les stagiaires en matière de temps de travail. Pour les stagiaires âgés de 18 ans et plus, la durée du travail ne peut excéder 40 heures par semaine et 8 heures par jour. Dans les secteurs où les horaires sont atypiques (comme la restauration ou les hôpitaux), l'employeur est tenu d'accorder des récupérations pour compenser ces horaires spécifiques. Ces dispositions visent à garantir un équilibre entre la formation pratique et le bien-être du stagiaire.

CONGÉS ET JOURS FÉRIÉS

Les droits aux congés varient considérablement selon le type de stage. Pour les stages obligatoires, l'employeur n'a aucune obligation légale d'accorder des congés payés. Néanmoins, il est possible de négocier un certain nombre de jours de congé avec l'entreprise d'accueil. En revanche, les stagiaires effectuant un stage volontaire bénéficient des congés minimum légaux. Ils ont droit à 24 jours ouvrables par an, ce qui équivaut à deux jours par mois, à condition que leur stage dure plus d'un mois. Il est important de noter que ces congés ne peuvent généralement être pris qu'après six mois d'ancienneté au sein de l'entreprise. Concernant les jours fériés, leur nombre et leur date varient d'un Land à l'autre en Allemagne. Il est donc recommandé de se renseigner sur les jours fériés spécifiques à la région du stage.

GRATIFICATION ET RÉMUNÉRATION

La question de la rémunération est l'une des principales distinctions entre les types de stages en Allemagne.